République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206788

ARRETE

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Emmanuel CAMUS, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010
Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR

République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206789

ARRETE

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick GERBALDI, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010
Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR

République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206791

ARRETE

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard GUEGUEN, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010
Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR

République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206792

ARRETE

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Malcolm SAUNDERS, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010
Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR

République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206790

ARRETE

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Anne-Marie JONCOURT épouse VANELLE, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommée inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010
Pour le ministre de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR

République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4206787

ARRETE

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacques VARDON, inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale, est nommé inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle à compter du 1er juillet 2010 et bénéficie d'un reclassement au 1 er échelon de son grade, groupe D, chevron 2, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Paris, le 19 MARS 2010

Pour le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Et par délégation

L'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Virginie TOURNEUR